

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DU RU DE NESLES

Travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion

Bassin versant du ru de Nesles

Compte-rendu n°10 de la réunion du 19 octobre 2017

• Lieu :	Site du bassin n°2	
• Maître d'ouvrage (MO) :	Syndicat intercommunal d'aménagement du ru de Nesles M. MAGNIER: 03.23.83.19.69	
• Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO):	Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques Melle BAUDRIER : 07.85.21.13.37 union-des-syndicats@griv.fr	• Maître d'œuvre (MOE) Bureau d'études ECAA M. DANIEL : 07.70.29.68.53 gdaniel@ecaa02.fr
• Contrôleur extérieur	RINCENT BTP Nord Est M. DE OLIVEIRA 03.27.43.43.29	• Coordonnateur SPS SOCOTEC M. DE TIMMERMAN : 06.18.94.41.71 Benoit.detimmerman@socotec.com
• Entreprise Lot 1 : Terrassement et aménagements hydrauliques	RVM M. TASSAN : 06.76.48.03.16 direction@rvm-travauxpublics.com	• Entreprise Lot 2 : Clôtures et plantations PRAT Paysages M. PRAT : 06.32.65.90.75 thierry@prat-paysages.fr

PROCHAINE REUNION LE 26 OCTOBRE 2017 A 9H30 SUR SITE – BASSIN N°2

Les personnes convoquées aux réunions sont indiquées dans le tableau ci-après (en dernière colonne).

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



• Nom, Prénom :	• Fonction :	Présent	Absent	Excusé	Convocation prochaine réunion
MAGNIER Jean-Luc	Président SIVU Ru de Nesles et maire d'Etampes-sur-Marne			✓	✓
DABLIN Frédéric	Délégué SIVU de la commune d'Etampes-sur-Marne				
AMELOT Stéphan	Maire de Nesles la Montagne – 06.84.65.28.77 Stephan.amelot@ville-chateau-thierry.fr				✓
BRICOTEAU Gérard	Adjoint au maire de Nesles la montagne et Propriétaire				
BAUDRY Jean Claude	Délégué SIVU de la commune de Nesles la Montagne				
MALEZE Patrick	Délégué SIVU de la commune de Nesles la Montagne				
MAHIEUX Christian	Maire de Nogentel				
BOULANGER Liliane	Déléguée de la commune de Nogentel				
BUREL Régis	Adjoint au maire de la commune de Nogentel				
EUGENE Sébastien	Maire de Château Thierry				
DUCLOUX Jean-Pierre	Délégué SIVU de la commune de Château-Thierry				
ROBIN Elisa	Déléguée SIVU de la commune de Château-Thierry				
PIOT Solenn	Val d'Europe Agglomération (gestionnaire aqueduc de la Dhuis) 06.30.52.43.87 – solenn.piot@valagglo.fr				
Maire Cédric	SAUR – délégataire aqueduc de la Dhuis 06.60.08.56.83 – cedric.maire@saur.com				
POUJOULY Pierre	Eau de Paris - Pierre.Poujouly@eaudeparis.fr				
DE TIMMERMAN Benoit	SOCOTEC – coordination SPS				✓
DE OLIVEIRA Marcel	RINCENT BTP – Contrôle Extérieur				
ANGERS Jean Paul	Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne 03.26.51.19.66 – jean-paul.angers@civc.fr	✓			✓
FARAMUS Isabelle	Conseil Départemental de l'Aisne 03.23.24.87.12 - ifaramus@aisne.fr				✓
SIRON Anne	Conseil Régional des Hauts de France (Fonds FEDER) 03.22.97.27.97 - Anne.SIRON@hautsdefrance.fr				✓
LABOUREL Sabine	Agence de l'Eau Seine-Normandie 03 26 66 57 75- labourel.sabine@aesn.fr				✓
AUGELMANN Julien	Agence de l'Eau Seine-Normandie				

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



• Nom, Prénom :	• Fonction :	Présent	Absent	Excusé	Convocation prochaine réunion
LELIEVRE Anne-France	Direction Départementale des Territoires – Unité Police de l’Eau 03.23.24.65.21 - anne-france.lelievre@aisne.gouv.fr				
GREFF Bénédicte	Communauté d’agglomération de la Région de Château-Thierry benedicte.greff@carct.fr				
SIMON Sébastien	Président SGV Nesles et viticulteur sur le coteau de Nesles / Etampes – earl.simon-legrand@wanadoo.fr 06.82.95.84.19	✓			✓
POUZET Hélène	Syndicat Général des Vignerons de Champagne hpouzet@sgv-champagne.fr				
LOISEAU Reynald	Responsable d’exploitation viticole MHCS rloiseau@moethennessy.com – 06.07.35.04.92	✓			✓
DOYART Pascal	Responsable d’exploitation viticole –Champagne JACQUART pascal.doyard@free.fr - 06.80.31.97.16				
LERICHE Bernard	Propriétaire et exploitant viticole	✓			✓
BERTONI Gérard	Exploitant viticole – 06.22.52.24.35				✓
PLATEAU Dominique	Agriculteur sur le coteau Nesles / Etampes plateaud@wanadoo.fr – 06.81.52.45.07				✓
SOLIVEAU Daniel	Propriétaire Etampes				
PUBLIER Thierry	Riverain Nesles-la-Montagne				
ROMAIN Michel	EARL de la Heurtebise- exploitation agricole sur Nesles-la-Montagne				
M.TOUZE Denis Représenté par M. STORME	CD 02 - Voirie départementale dtouze@aisne.fr M. Cyrille STORME : cstorme@aisne.fr - 06.07.40.20.02				✓
TASSAN Olivier	Directeur - RVM		✓		✓
Chany GUILLOT	Ingénieure QSE/Méthodes –RVM methodes@rvm-travauxpublics.com	✓			✓
José BRAGA	Chef de chantier – RVM rvm-secteursud@orange.fr	✓			✓
PRAT Thierry	PRAT Paysages	✓			✓
BAUDRIER Mathilde	USAGMA – Assistant à maîtrise d’ouvrage	✓			✓
DANEL Guillaume	ECAA – Maître d’œuvre	✓			✓

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



• **ADMINISTRATIF:**

- | | |
|---|--|
| <p>Documents à transmettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Planning des travaux avec une logique hydraulique (par ouvrage) - Tableau récapitulatif des DICT faites par les entreprises - Demande des arrêtés de circulation
Urgent (Copie à produire au AMO/MO et MOE) - Détail des ouvrages de vidanges des bassins (accès pour manœuvre des vannes) - Actualisation des plans exe et coupes types ouvrages 171 et 172 (traversée de la Dhuy) (RVM > MOE&AMO>Val d'Europe) En attente des infos complémentaires demandées à RVM. - Demande d'autorisation d'ébrancher les arbres et arbustes à proximité du bassin n°2 (AMO > propriétaires concernés) - Convention de passage sur chemin d'exploitation pour accès à la ravine avec seuils enrochés (151, 187, 150, 188, 149) (AMO > propriétaires concernés) | <p>EDITEUR > DESTINATAIRE</p> <p>(RVM / PRAT > MOE) – Urgent</p> <p>(RVM / PRAT > MOE)</p> <p>(RVM > Nesles / CD02) -</p> <p>(RVM > MOE)</p> |
|---|--|

Documents reçus :

- Altimétrie du dessus de la voûte de la Dhuy au droit es ouvrages de franchissements n° 171 et 172 transmis par M. POUJOLY
- Planning général des travaux transmis par RVM
- Plan de principe pour les travaux à proximité de la RD à transmettre à la voirie départementale

• **TRAVAUX:**

Les travaux ont démarré :

- Le **10 juillet** pour le lot 2 pour la phase de dégagement des emprises du bassin n°1 (fin de travaux le 13/07)
- Le **17 juillet** pour le lot 1 pour le démarrage des terrassements du bassin n°1.

Points particuliers :

- **Circulation des moyens de transport : création de poussière dans le lotissement, faire passer les camions autant que possible par le bassin n°2.**
- Signalisation des travaux interne au massif viticole à mettre en place (**lot 1**).

Rappel : La pose d'une signalisation de chantier de type « routé barrée » est à faire sur l'emprise de la Dhuy au droit des passages des chemins viticoles. Toutes formes de circulation sont interdites sur la Dhuy.

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



- Les terres issues du décapage feront l'objet **d'une éventuelle évacuation uniquement en cas de surplus après réemploi pour les besoins des travaux.**
- L'entreprise procédera au tri des matériaux lors de la réalisation des déblais des bassins. Les limons seront à réemployer en remblai et l'ensemble des autres matériaux évacués.
- Après discussion avec Mme SIRON, les subventions FEDER dépendent de l'existence d'une mare temporaire avec la présence de plantes héliophytes dans le bassin n°1 permettant une phytoremédiation.

Exécutions des travaux :

- **Fossés à redents présents le long de la route départementale**

Curage réalisé par la commune de Nesles-la-Montagne (en agglomération) et la voirie départementale (hors agglomération). **Plan de principe des fossés à redents remis ce jour par RVM à l'AMO.**

M. STORME indique que des aménagements similaires sont existants sur Château Thierry, avenue de Champagne en sortie d'un bassin.

A transmettre pour rédaction d'une convention d'autorisation de travaux : plan de principe et matériaux utilisés.

A voir pour l'entretien des fossés et la mise en place de redents avec la commune de Nesles-la-Montagne pour les fossés en agglomération.

- **Présence d'un panneau au droit du début de la noue enherbée 145**



Un panneau « Commune de l'appellation d'origine CHAMPAGNE » est présent en sortie de l'ouvrage 102 « fossé à redents ». Ce panneau a été installé par le Département et financé par le CIVC. Le panneau est positionné à l'endroit du début de la buse à mettre en place sous la noue enherbée. Ainsi il faudra prévoir un déplacement du panneau en consultation avec la voirie départementale.



Le déplacement du panneau sera pris à la charge de la voirie départementale.

Tenir au courant M. STORME une semaine avant du début de la mise en place du fossé à redents 102 et de la noue 145.

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



- **Caniveau béton n°140 :**

Le démontage des piquets et tendeurs est en cours par M. Leriche. Il est indiqué à M. Leriche que la plantation de vigne le long du fossé est possible à 40 / 50 cm du bord pour l'entretien de celui-ci.



- **Caniveau béton n°152 et 141 :**

Implantation faite et validée ce jour avec M. Loiseau.

- **Caniveau béton n°141 :**

Le caniveau béton n°141 est prévu d'être mis en place à la limite entre les exploitants M. Bertoni (Champagne Eve de rêve) et M. Loiseau (Moët et Chandon).

Implantation faite et validée ce jour avec M. Loiseau.

Reste à valider l'implantation du 141 avec le second riverain, M. BERTONI (à convoquer à la prochaine réunion).

- **Dégrilleur n°217 :**

Décalage au point bas existant.

- **Chemin n°121 :**

RVM doit vérifier sur le fond de plan Autocad s'il s'agit du chemin du bas (où passe la canalisation) ou celui au-dessus.

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



- **Chemin n°132 :**

Il est prévu que le chemin 132 soit bétonné. Le reprofilage du chemin pourra poser des problèmes d'accès aux parcelles en aval.

Pour le piquetage du chemin, les exploitants riverains, M. DOYARD et M. VERBEKE seront invités en réunion de chantier.



- **Bassin 1**

Reste à faire la cunette en béton pour la liaison entre le dépierreur et les enrochements percolés ainsi que la réalisation d'une finition autour des canalisations en enrochements bétonnés.



Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



Région Hauts-de-France



Clôture et portail sont en cours de pose par le lot 2



- Terrassement du bassin n°2 :

Déblai fait à 95 %. Finition des pieds de talus à la pelle hydraulique en cours.



Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



1^{er} bassin :

Suite à la prise de mesure sur le site, il apparait que le volume utile théorique n'est pas réalisable car la NPHE est au niveau supérieur de la surverse en matelas de gabion !! Les gabions étant drainants, l'eau ne pourra atteindre cette côte. A été décidé ce jour d'approfondir le bassin de 50 cm pour atteindre le volume théorique. **Le MOE demande à RVM de faire passer son géomètre pour implanter exactement le nouveau fond de bassin.**

Surverse entre sous-bassins :

Des enrochements ayant été déblayés, l'entreprise propose le remplacement des surverses en gabion par des rampants en enrochement percolé et dalle béton en surverse (hauteur de 20 cm sur 4 m). Accord du MOE et AMO sur le principe. Attente de l'avis du MO à son retour.

Les canalisations de restitution seront mises dans l'axe de la surverse.

Les moines seront équipés d'une vanne comme définie au marché pour bloquer les eaux dans les bassins en cas de pollution accidentelle. **A mettre en place sur les 2 bassins.**

- **Fossé à redents n°102** : un débroussaillage devra être réalisé avant son reprofilage.

A la demande des exploitants riverains, M. SIMON et M. PERTOIS, un réalignement du fossé va être réalisé pour faciliter l'entretien du fossé. Une demande de devis auprès du géomètre CHOLLET est en cours.

Convoquer M. PERTOIS après le passage du géomètre.



Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



Région
Hauts-de-France



RAPPELS :

- **Visite des entrées de champs et charretières à modifier dans le fossé de la route départementale**



Les 3 ouvrages sont à refaire entièrement car leurs sections hydrauliques sont inférieures à la section du rejet du bassin à laquelle s'ajoutent les eaux de ruissellement de la voirie départementale.

Passage à refaire en canalisation béton diamètre 400 mm

Un arrêté est à demander à la commune.

- **Réalisation des chemins enherbés en pente unique :**

Les chemins seront mis en dévers unique par un déblai / remblai en maintenant un écoulement gravitaire des eaux de ruissellement.

- **Réalisation des chemins n° 125 et 126 et ouvrages dépierreurs 212 et 213 :**

Les chemins 125 et 126 seront reprofilés en V ou en dévers unique par déblai / remblai sur site.

Le point bas présent à l'arrière de l'habitation riveraine du n°126 fera l'objet d'un aménagement hydraulique de type ouvrage dépieurreur + canalisation et rejet au pluvial ou tranchée drainant pour infiltration sur le site.

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne





L'ouvrage 125 actuellement enherbé sera reprofilé en V avec la réalisation d'un dépierrure et rejet au réseau pluvial existant.

- **Traversées de l'aqueduc de la Dhuis :**

Il a été vu sur site en présence de Mme PIOT de Val d'Europe Agglomération et de M. POUJOULY d'Eau de Paris :

- Proposition de réalisation d'une « cunette bétonnée » en lieu et place de canalisation ou caniveau béton (**coupe en travers à fournir par RVM - fait**),
- La réalisation à la charge du syndicat de l'inspection de l'aqueduc de la Dhuis au droit des ouvrages n°171, 172 et du pont existant. Le pont existant ne faisant plus l'objet de travaux (aménagement en aval du pont d'un ouvrage béton pour capter les eaux de ruissellement), voir l'utilité de l'inspection à cet endroit.
- Il a été accepté de demander un devis au bureau d'études ECAA pour la réalisation du diagnostic. Transmis par ECAA et en attente d'une validation de son contenu technique par Val d'Europe Agglomération. **Validation du contenu technique faite par Mme Piot.**
- **En attente d'une date de mise en base eau de la Dhuis**

- **Modification de structure des chemins n°114, 115, 170 :**



Chemins initialement prévus en V spécifique avec revêtement mais actuellement en GNT (fait par MOËT)

Ces chemins seront gardés en l'état mais avec un reprofilage général.

La GNT sera fournie par MOËT et Chandon et la mise en œuvre sera réalisée par RVM.

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



- Fossé à créer n°189 :

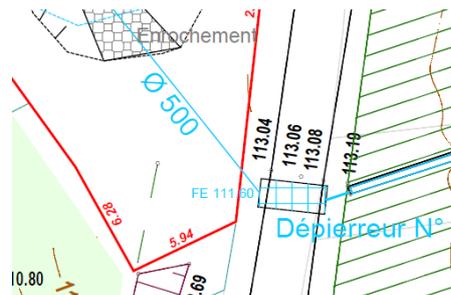


Un tas de bois est actuellement présent au droit du futur fossé (partie gauche).
Après visite sur le site, il apparaît que cette partie de fossé est actuellement en domaine privé.
Le MO prend contact avec le propriétaire. Cette partie (20 m) ne sera pas réalisée.

- Bassin n°1 : des reprises vont être à faire du fait des fortes intempéries du 15 et 25/08, en plus de bétonner les enrochements.

- Canalisation en diam 500 provenant du dépierreux n° 220 alimentant le bassin n°1 :

Est validé la modification de la canalisation en béton par du PVC SN8 de diamètre égal suite délai d’approvisionnement ne permettant pas de respecter le planning. **Uniquement pour cet ouvrage.**



Une cunette engazonnée sera réalisée au droit de cette canalisation pour permettre un ruissellement des eaux vers le bassin en cas de colmatage de la grille par des végétaux divers. **Remplacée par une cunette en béton suite aux orages du 15 et 25/08.**

- Il est rappelé que le réemploi des roches pour la réalisation des rampes en enrochements bétonnés et acceptée sous réserve d’un lavage à haute pression des blocs avant mise en place du béton de scellement.

- **Ouvrages dépierreux 204, 205 et 186 :**

- Le dépierreux 205 est supprimé et le 186 sera doublé.

- Le rejet du dépierreux 204 se fera dans le fossé riverain existant dont les eaux seront collectées au point bas par le dépierreux 186.

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



Ouvrages 151, 187, 150, 188, 149 :

Les ouvrages 149 et 188 pourront être réalisés avec l’approvisionnement des enrochements par le chemin d’exploitation débouchant sur l’ouvrage 128. Chaque redent comprendra environ 40 m3 d’enrochements.



Un débroussaillage est à prévoir au niveau de l’ouvrage 149 par le lot 1 – date de réalisation à convenir à la reprise des travaux.

Ouvrages 190, 121, 217 et 140 :



La jonction entre les ouvrages 190 (canalisation de diam 500mm) et le fossé à redents 140 est techniquement compliqué. Voir la possibilité de supprimer la canalisation et de la remplacer par un caniveau de type 90*30*30 le long du talus existant.

Le chemin (121) doit être contrepenté vers le talus et de ce fait canaliser les eaux vers le fossé. Le raccord entre 2 fossés et plus simple qu’entre canalisation et fossé.

De plus en cas d’arrivée d’une grande quantité d’eau à l’entrée de la canalisation 190 le risque de débordement sur la route serait plus élevé qu’à l’entrée d’un fossé/caniveau ouvert

Visite sur les ouvrages 152-140 et 142-143 -fossés trapézoïdaux à redans

La dépose de 2 rangs de vignes sera nécessaire pour la réalisation des ouvrages.

Pour le n°140, la dépose se fera au niveau d’une pointe par 1 rang et quelques pieds puis 2 rangs. Au démarrage du fossé, création d’une nouvelle pointe pour décaler le démarrage du rang.

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l’érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l’Agence de l’Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l’Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



Plan général des aménagements



Travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles Maîtrise d'oeuvre partielle

CARTE DES AMENAGEMENTS PROJET

Légende

- | | | | |
|-------------------------------|--|-------------------------------------|---------------------------------------|
| Reprise entrée au champ | Buse | Fossé | Ru de Nesles |
| Avaloir dépierreur | Caniveaux béton trapézoïdaux spécifiques | Fossé - installation grands redents | Ru de la Butte Blanche (intermittent) |
| Bassin de tamponnement | Chemin bétonné profilé | Fossé - installation petits redents | |
| Chemin reprofilé V spécifique | Chemin reprofilé avec pente unique | Fossé à redent | |
| Création de seuils enrochés | Renforcement du lit par empierrement | Nueue enherbée | |

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne



Réunion sur site le jeudi 26 octobre à 9h30 pour l'avancée des travaux du bassin n°2



Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne

